

C.P.	SECTEUR	A.R. & M.B.	ENTREE EN VIGUEUR	Anciennete	durée du préavis		Prise de cours
					Employeur	Travailleur	
118	Industrie alimentaire	A.R. 04/03/2012 M.B.16/03/2012 A.R. 01/09/2012 M.B.18/09/2012	01/01/2012 indéterminée publication M.B.		Cf. VERSION PDF		
					Les périodes de suspension de l'exécution du ct liées à une incapacité de travail due à une maladie de plus de 3 mois ainsi que les suspensions totales des prestations dans le cadre du crédit-temps ou de congés thématiques ne sont pas pris en compte de ce calcul.		